

Maintien des services postaux—Loi

Je conviens avec mon collègue du parti libéral que cette disposition est inconstitutionnelle. Elle foule aux pieds le droit des travailleurs de se syndiquer et de se porter candidats aux charges élues. Si des ministres avaient eu des démêlés avec la justice, et nous connaissons un ou deux anciens ministres qui ont été condamnés à la prison ou à des amendes, rien ne les aurait empêchés de conserver le droit de se porter candidats aux élections. Ce droit, qu'on reconnaît aux anciens ministres, on le refuse aux délégués syndicaux. C'est une sanction très inhabituelle, très sévère et très injuste, une sanction que le ministre ne trouvait pas nécessaire dans le cas des cheminots.

L'actuel gouvernement est toujours aux prises avec une question de crédibilité. Je crois que c'est là l'essence du problème. Les gens croient que le ministre du Travail devrait agir de façon impartiale. Il ne devrait pas se faire le représentant de la direction ni même des travailleurs. Les décisions sont supposées être impartiales, mais je ne crois pas qu'elles l'aient jamais été quand des conflits se sont présentés aux Postes. Dans une lettre du 29 juillet 1987, le premier ministre disait:

Nous reconnaissons tous que les relations de travail à Postes Canada ont souvent été turbulentes. Seuls la société et ses syndicats peuvent trouver une solution à long terme à leurs problèmes en acceptant de faire des compromis et en s'efforçant d'établir entre eux des relations portant le cachet de la maturité. L'intervention du gouvernement n'a pas réglé les conflits de travail dans le passé et ne peut être considérée comme une panacée pour l'avenir.

Une telle lettre laisse croire que le premier ministre précocise, pour employer ses mots, le recours au compromis et que la meilleure solution n'est évidemment pas de forcer le retour au travail par voie législative. Le gouvernement ne veut pas que les intéressés négocient sur le sujet le plus important, le franchisage. Les ministres l'ont répété à maintes reprises. Le gouvernement ne veut pas d'un compromis, mais fait en sorte de rendre nécessaire le retour au travail par voie législative, alors que le premier ministre a affirmé que ce n'est pas avantageux et que cela n'améliorera pas les relations de travail à Postes Canada.

Nous avons une situation où, sans juste motif, le gouvernement a causé une grève qui touche des familles d'un bout à l'autre du pays; pourtant, le gouvernement s'attend à ce que nous, les députés, souscrivions sans réserve à sa politique.

J'ai réellement été très fier de la conduite des postiers en grève. Je suis très heureux qu'il n'y ait pas eu plus de violence. Je sais que ce n'est pas facile. Je viens d'une ville où ils sont allés jusqu'à construire des cabanes de rondins sur une route provinciale pour dissuader les gens qui voulaient franchir les piquets de grève. Il est malheureux que certains aient tiré sur les hélicoptères et que le syndicat ait dû intervenir pour les arrêter. Je sais quel est l'état d'esprit des grévistes quand on fait rentrer des briseurs de grèves, des jaunes. Je sais à quel point ils s'énervent et à quel point il est difficile de garder le contrôle dans une pareille situation. Nous y sommes parvenus, la plupart du temps, mais s'il devait maintenant y avoir plus de violence ce ne sera pas à cause d'un changement de stratégie du syndicat mais bien parce que le gouvernement, qui est en même temps le gestionnaire, impose inutilement à ces employés une loi inique et injuste. Comment les gens peuvent-

ils croire qu'ils sont traités équitablement si leurs emplois disparaissent, si le gouvernement refuse de négocier sur une question qui les inquiète et s'il se sert de ses pouvoirs pour les obliger à retourner au travail au moyen d'une loi beaucoup plus sévère, restrictive et biaisée en faveur de la direction qu'aucune autre loi adoptée jusqu'ici à la Chambre pour forcer des employés à retourner au travail.

Si le syndicat et ses membres savent que le gouvernement se servira de son pouvoir législatif pour les priver de leurs droits fondamentaux, il est certain qu'il y aura plus de violence, même si nous le déplorons tous. Il en résulte aussi qu'il sera très difficile à l'avenir de convaincre les employés des postes, et aussi des autres sociétés d'État, qu'ils seront traités de façon équitable. Cela ne laisse rien présager de positif. Les employés d'Air Canada, des Chemins de fers Nationaux du Canada et du gouvernement fédéral lui-même comprendront qu'ils ne peuvent s'attendre à un traitement équitable, que les questions qui les préoccupent ne seront pas réglées par la voie des négociations parce que le gouvernement ne le permettra pas. Si les négociations n'aboutissent pas, même si on ne permet pas aux travailleurs de négocier des questions qu'ils jugent importantes, le gouvernement finira par présenter un projet de loi libellé de façon à avantager la direction. C'est ce qui s'est passé dans ce cas-ci, de toute évidence. Les peines ne s'adressent pas à la direction mais aux employés.

● (1250)

La référence du rapport Foisy était également voulue par la direction et par le gouvernement. Pourtant, on n'a pas fait cela dans le projet de loi sur les chemins de fer alors que le syndicat avait des revendications analogues. Le syndicat demandait un médiateur indépendant, ce qui n'est pas permis par la loi canadienne, mais ce que peut faire le ministre du Travail. Pourtant, le gouvernement n'a pas accepté malgré que, outre le syndicat, les deux partis de l'opposition le demandaient et que bien des groupements de citoyens trouvaient que c'étaient une bonne idée.

La grève a été provoquée par le gouvernement et c'est toujours le cas. Il est injuste de la part de la Chambre des communes d'adopter ce projet de loi, et de le faire à la hâte. Nous nous opposerons à ce projet de loi. Plus tard, nous essayerons de le modifier.

Tant que le gouvernement refusera de le modifier et tant qu'il refusera de laisser les travailleurs et les travailleuses négocier un semblant de sécurité d'emploi, nous devons nous opposer à ce projet de loi.

[Français]

Mme Carole Jacques (Montréal—Mercier): Monsieur le Président, je suis heureuse de l'occasion qui m'est donnée de faire certaines observations concernant le projet de loi C-86, *Loi de 1987 sur le maintien des services postaux*, et sur les événements qui commandent la cessation par voie législative de l'actuel conflit des postes. Je ne saurais trop dire à tous les honorables députés présents ma conviction que ce projet de loi doit être soutenu pour deux raisons très importantes.